



Le Président

Monsieur Nicolas POULOUIN
Président
Association Française de développement
des Véloroutes et Voies Vertes - AF3V
Secrétariat National
Chez ADAV
23 Rue Gosselet

Réf. : MD/09.023
Affaire suivie par : Matthias Desmaretz

Amiens le 03 avril 2009

Monsieur le Président,

Par courrier du 4 mars dernier, vous faites part de vos craintes quant à la prise en compte du transport des vélos dans les futurs matériels TER commandés par les Régions.

Je tiens à vous rassurer sur ce point, la Région Picardie est en effet soucieuse comme vous du développement de l'intermodalité Train + Vélo. Ainsi, les nouveaux matériels TER, sur lesquels nous travaillons avec la SNCF, et qui vont nous être livrés à partir de 2013, comportent tous des emplacements vélos. Plus précisément, le cahier des charges du matériel de type « Porteur polyvalent » comporte 3,5 % de places vélos, comme vous le préconisez. Celui du « Porteur hyperdense » dispose quant à lui de 1 à 2 % d'emplacements deux-roues selon les options. Ce ratio est inférieur à celui que vous proposez mais ce type de matériels de 500 places est destiné à desservir des lignes à très forte fréquentation et à répondre à des besoins de déplacement domicile-travail. Sur ces types de déplacement à destination de Paris, la Région privilégie plutôt le garage des bicyclettes en gare.

En complément, la Région Picardie déploie actuellement des abris vélos sécurisés, individuels ou collectifs, sur les gares de son territoire. Ce type d'abri sécurisé pourra constituer une véritable alternative au transport des vélos dans le train, en particulier pour les déplacements pendulaires. Les premiers axes qui disposeront de ce type d'abri seront les axes « Beauvais-Abancourt » dans le courant de l'année 2009 et « Amiens-Laon » dès 2011. Par ailleurs, un programme de déploiement plus ciblé selon les besoins de chaque gare va être lancé cette année.

Ainsi, j'espère vous avoir rassuré sur les ambitions de la Région Picardie quant au développement de l'intermodalité Train + Vélo.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Claude Gewerc